

DIRECTEUR D'ÉTABLISSEMENT OU DE SERVICE D'INTERVENTION SOCIALE

Formation niveau 7 - BAC+5
Accès : à partir de BAC+2 selon expérience
et diplôme

DESCRIPTION DU MÉTIER

Le rôle des directeurs est d'assurer des réponses de qualité, de faciliter l'expression des personnes concernées et la satisfaction de leurs besoins, de faciliter l'accès à leurs droits et l'exercice effectif de leur citoyenneté.

Le directeur assure la participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques territoriales d'action sanitaire et sociale et à leur évaluation ; la définition et la conduite d'un projet d'établissement ou de service à visée stratégique et opératoire ; la communication interne et externe ; le management et la gestion des ressources humaines ; la gestion économique, financière et logistique.



CHAMPS D'INTERVENTION

- Sanitaire et médico-social
- Développement social
- Développement économique local



COMPÉTENCES REQUISES

- Sens des responsabilités
- Ouverture d'esprit
- Rigueur et méthode
- Déontologie



PROGRAMME DE LA FORMATION

Formation théorique (700h) :

DF1 : Participer à l'élaboration de projets stratégiques en lien avec la mise en oeuvre des politiques publiques (196h)

DF2 : Définir et piloter le projet d'établissement ou de service (154h)

DF3 : Manager et gérer les ressources humaines de l'établissement ou du service (196h)

DF4 : Gérer les colets économiques, financier et logistique de l'établissement ou du service (154h)

Formation pratique :

510h avec allègement possible.

● Durée :

2 ans

● Pour candidater :

Dossier papier www.itsra.net
 Epreuve écrite

● Statuts possibles :

Formation continue
 Demandeurs d'emploi

POUR PLUS D'INFOS :



formsup@itsra.net - 04 73 17 01 12



Allez sur le site www.itsra.net



Institut de Travail Social de la Région Auvergne
62 Avenue Marx Dormoy
63000 Clermont-Ferrand